

Le Tourisme : une volonté publique !

Par Arlette Vallée, Présidente de l'Office de Tourisme du Pays Sedanais,
Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Ce principe est très clairement affirmé dans la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La collectivité qui institue l'office de tourisme est celle qui a la «compétence tourisme».

C'est encore majoritairement la commune qui exerce cette compétence. Avec l'intercommunalité, le transfert de la compétence dite «Office de tourisme» se fait au niveau de la Communauté de Communes.

Ce n'est pas une compétence obligatoire à proprement parler, même si l'aménagement de l'espace ou le développement économique, (qui sont deux compétences obligatoires de la Communauté de Communes) peuvent concerner le champ de développement... En effet, le tourisme agit sur l'espace et sa finalité économique est évidente. La législation a renforcé la

dimension d'intérêt général jusqu'à en faire une Mission de Service Public.

L'Office de Tourisme doit rendre des comptes à la Collectivité et la meilleure façon de les rendre est de les présenter pour ce qu'ils sont : des moyens au service d'une stratégie et d'une mission. Et j'ajouterai : traduction d'une ambition pour son territoire.

L'implication de la collectivité doit être constante et cohérente par rapport à la mission de service public déléguée et au projet avec les acteurs (prestataires et institutionnels).

L'Office de Tourisme assure l'accueil et l'information des

visiteurs ainsi que la promotion touristique de sa zone de compétence, en coordination avec les comités départemental et régional du tourisme. L'Office de Tourisme peut également être chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes de développement touristique. L'Office de Tourisme peut également commercialiser des prestations touristiques. Il devrait aussi être associé aux réflexions de projets d'équipement, ce qui, malheureusement, n'est pas encore acquis.



Les rencontres musicales de Louvergnny 2010, année de la femme...

Il ne nous l'a pas dit mais cela semble évident : LOUVERGNNY se fera sous le signe de l'Année de la Femme. Jean-Marie Lecomte est comme chacun sait, non seulement un photographe de talent, mais aussi un animateur extraordinaire de la culture en milieu rural. "Heureux comme avec une femme" disait Rimbaud. "De la musique avant toute chose", répondait Verlaine. Dans la douceur de vivre de ce coin charmant des crêtes préardennaises, Jean-Marie Lecomte et son enthousiaste équipe de bénévoles nous proposent en quelque sorte, de vivre dans le souvenir de ces deux grands poètes.



Les rencontres musicales de Louvergnny sont une résidence d'artistes qui fait vivre le village de Louvergnny chaque année la première quinzaine d'août.

Ces rencontres ont 17 ans en cet été 2010 qui verra la musique se conjuguer au féminin avec au programme, Francesca Caccini, Clara Schumann, Fanny Mendelssohn, Louise Farrenc mais aussi des compositrices contemporaines avec deux morceaux spécialement composés pour le festival de Louvergnny.

7 concerts : les 6 et 7 août à Chesnois-Auboncourt, le 8 août à Le Chesne et les 13, 14, 15 et 16 août à Louvergnny ; le 7 et le 16 août, les concerts sont suivis d'un repas cham-pêtre.

Les concerts ont lieu dans les églises au prix de 15 € ; des abonnements sont possibles.

Renseignements au 03 24 71 98 98

Réservations à l'OT des Crêtes au 03 24 35 02 69

Jean-Marie Lecomte

site : rencontres-louvergnny.org

